

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »

Société Anonyme au Capital de 50.000.000 DT

Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Les Résolutions Adoptées de l'Assemblée

Générale Ordinaire du 21 juillet 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour et entérine le retard pour sa tenue en dehors des délais légaux et statutaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe TPR, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	20 843 763,925
Résultats reportés	25 597 264,056
Sous total	<u>46 441 027,981</u>
Résultats reportés	46 441 027,981

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions et opérations.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019, à Vingt Mille (20.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 :

- **Mr. Yahia BAYAH**
- **Mr. Taieb BAYAH**
- **Mr. Tahar BAYAH**
- **La Société LLOYD ASSURANCE** – Représentée par Mr. Taieb BAYAH

- **La Société CFI** – Représentée par Mr. Tahar BAYAH
- **Mr. Brahim ANANE (Administrateur Indépendant)**
- **Mr. Radhi MEDDEB (Administrateur Indépendant)**

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société d'expertise comptable « InFirst Auditors » représentée par Monsieur Mohamed TRIKI en qualité de commissaire aux comptes de la Société et de renouveler le mandat de Monsieur Yassine BEN GHORBAL en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société, et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Mohamed Triki représentant de la société « InFirst Auditors » et Monsieur Yassine BEN GHORBAL déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

BILAN AU 31/12/2019
APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

Actifs	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	683 583	618 656
- Amortissements des immobilisations incorporelles	573 650	-538 205
Immobilisations incorporelles nettes	109 933	80 451
Immobilisations corporelles	56 577 792	55 287 450
- Amortissements des immobilisations corporelles	37 734 940	34 708 437
Immobilisations corporelles nettes	18 842 852	20 579 013
Immobilisations financières	21 016 238	20 917 694
- Provisions	1 216 584	1 202 977
Immobilisations financières nettes	19 799 654	19 714 717
Total des actifs immobilisés	38 752 439	40 374 181
Total des actifs non courants	38 752 439	40 374 181
Actifs courants		
Stocks	57 560 464	51 389 873
- Provisions sur stocks		-
Stocks nets	57 560 464	51 389 873
Clients et comptes rattachés	57 044 774	53 858 017
- Provisions sur comptes clients	7 036 736	7 438 883
Clients nets	50 008 038	46 419 134
Comptes de régularisations et autres actifs courants	12 051 706	8 044 112
- Provisions sur comptes d'actifs	395 347	395 347
Autres actifs courants nets	11 656 360	7 648 766
Placements et autres actifs financiers	32 953 736	33 783 707
Liquidités et équivalents de liquidités	3 172 788	1 766 748
Total des actifs courants	155 351 385	141 008 227
Total des actifs	194 103 824	181 382 408

BILAN AU 31/12/2019
APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital social	50 000 000	50 000 000
Rachat actions propres		-
Réserves	5 709 300	5 709 300
Autres capitaux propres (subvention d'investissement)		87 715
Résultats reportés	46 441 028	25 597 264
Réserve à régime spécial	4 499 900	4 499 900
Prime d'émission	15 360 000	15 360 000
Autres réserves	5 738	5 738
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	122 015 966	101 259 917
Résultat net affectable		
Total des capitaux propres avant affectation	122 015 966	101 259 917
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts et dettes assimilées	4 395 000	5 615 000
Provisions pour risques et charges	1 102 021	1 079 471
Total des passifs non courants	5 497 021	6 694 472
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 491 016	19 074 483
Autres passifs courants	4 929 941	4 803 809
Dividendes à payer		12 000 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	45 169 880	37 549 729
Total des passifs courants	66 590 837	73 428 021
Total des passifs	72 087 858	80 122 493
Total des capitaux propres et des passifs	194 103 824	181 382 408

Evolution des capitaux propres après affectation du résultat comptables 2019

Désignation	Capital	Rachat actions propres	Réserve Légale	Fond Social	Résultats reportés	Réserves à régime spécial	Prime d'émission	Subvention d'inves	Amortissements des subventions	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total de capitaux propres
Solde au 31/12/18 avant affectation	50 000 000	-	5 000 000	709 300	25 597 264	4 499 900	15 360 000	3 567 056	(3 567 056)	5 738	20 843 764	122 015 966
Réserves Légales												
Résultats Reportés					20 843 764						(20 843 764)	
Dividendes distribués												
Réserves à régime spéciale												
Réserves spéciales de réinvestissement												
Solde après affectation du résultat	50 000 000	-	5 000 000	709 300	46 441 028	4 499 900	15 360 000	3 567 056	(3 567 056)	5 738	-	122 015 966

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Société Anonyme au Capital de 50.000.000 DT
Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine
Les Résolutions Adoptées de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 21 juillet 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative au changement du mode de gouvernance de la société et décide d'opter pour la dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et celle du directeur général de la société conformément aux dispositions de la loi transversale N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des articles 6, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32 et 43 des statuts pour les mettre en conformité avec la loi N°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec le code des sociétés commerciales dans sa version modifiée par la loi N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'adoption des nouveaux statuts de la Société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité